



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021

Département des LANDES

Arrondissement de DAX

Tél. 05 58 73 04 83

E-mail : mairie@sordelabbaye.fr

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14
--

Nombre de conseillers votants : 14

Date de la convocation : 17/02/2021
--

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le 4 Mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de SORDE L'ABBAYE,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme LABORDE Marie-Françoise, Maire.

Présents : Mme LABORDE Marie-Françoise, Maire – Mme THUILLIER Fabienne, M. CASSIO Michel, et M. SAPHORE Didier, Adjoints – M. BAREIT Sébastien, Mme BROUSTICK Marie-Laure, M. DAVID Daniel, M. DEYRES Bruno, M. LABEYRIE Jean-Paul, M. LAPEYRE Thibault, Mme MAGENDIE Sylvie, M. POUY Gilbert, Mme SAPHORE Isabelle, M. TRESSE Jacques - Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme DA ROCHA Céline

Mme BROUSTICK Marie-Laure est nommée secrétaire de séance.

Mme La Maire fait part à l'assemblée d'un changement de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

- Travaux route de Misson et parking de l'école
- Financement achat Propriété Benquet
- Nouveaux tarifs du Camping Municipal

2021-007- TRAVAUX ROUTE DE MISSON ET PARKING DE L'ECOLE
--

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'effectuer les travaux suivants :

- **MISE EN SECURITE DU PARKING DE L'ECOLE** : afin de permettre au bus de faire demi-tour et éviter qu'il fasse marche arrière, il est nécessaire d'agrandir le parking. Une estimation a été faite a 4 594.19 €H.T.
- **REFECTION DE LA CHAUSSEE COMMUNALE MISSON** : ce chemin permet de desservir les plantations de kiwis et débouche sur une départementale. Une estimation a été faite a 8 654.60 H.T.

Ces travaux, d'un montant total de 13 248.79 € HT- 15 898.55 TTC, peuvent être subventionnés par Conseil Départemental, dans le cadre des Amendes de Police afin qu'il ne reste à la charge de la Commune qu'au maximum 20 % des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- APPROUVE les devis présentés
- DONNE mandat à Madame le Maire pour :
 - Signer toutes les pièces relatives à l'affaire
 - Solliciter le Président du Conseil Départemental pour obtenir des subventions
 - Inscrire la totalité de la dépense au budget communal.

L'ensemble de l'assemblée approuve le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2005 portant création de l'EPFL "LANDES FONCIER" et la qualité d'adhérent de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Vu le règlement intérieur de l'EPFL "LANDES FONCIER",

Considérant que la Commune de SORDE L'ABBAYE se propose d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n°175, sise à SORDE L'ABBAYE, 148 rue Lavielle, pour une contenance totale de 997 m² moyennant le prix de 55 000 Euros,

Madame le Maire rappelle le projet d' habitat groupé et de locations sociales aux personnes âgées non dépendantes.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

DECIDE l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section AB n°175, sise à SORDE L'ABBAYE, 148 rue Lavielle, pour une contenance totale de 997 m² moyennant le prix de 55 000 Euros, ladite parcelle appartenant à M. BENQUET Michel, mais confiée au Domaine (DGFIP), et de déléguer cette acquisition à EPFL "LANDES FONCIER".

ARTICLE 2 :

AUTORISE Madame le Maire à signer toute convention de mise à disposition nécessaire à la gestion ou à la réalisation de travaux nécessaires dans le bien ci-dessus visé ;

ARTICLE 3 :

FIXE en matière de :

a) Portage Foncier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de landes Foncier, la durée du portage foncier de **l'opération est fixée à 4 ans** à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL "LANDES FONCIER".

Toutefois, une sortie anticipée du portage pourra intervenir à la demande de la collectivité et après accord du conseil d'administration de l'EPFL "LANDES FONCIER" selon les conditions déterminées dans le règlement intérieur. La sortie anticipée aura notamment pour effet de réduire d'autant la durée du portage financier.

b) Portage Financier

Conformément au Chapitre II paragraphe B du règlement intérieur de l'EPFL "LANDES FONCIER" fixe la durée du portage financier de **l'opération est fixée à 4 ans** à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL "LANDES FONCIER".

c) Fonds de minoration

Une partie de l'opération étant menée en vue de réalisation de **logements sociaux**, la Commune de SORDE L'ABBAYE sollicitera auprès de l'EPFL "LANDES FONCIER" le bénéfice du fonds de minoration, selon les modalités dudit règlement. Cette minoration, si elle est accordée, réduira le prix de revente à la collectivité.

d) Usage du bien

Conformément au chapitre III du règlement intérieur, la collectivité s'engage :

- à ne pas faire usage des biens
- à ne pas louer lesdits biens à titre gratuit ou onéreux

- à n'entreprendre aucuns travaux

sans y avoir été autorisée par convention préalable par l'EPFL "LANDES FONCIER"

ARTICLE 4 :

S'ENGAGE à reprendre auprès de l'EPFL "LANDES FONCIER" le bien immobilier ci-dessus visé suivant les modalités suivantes

Détermination du prix de revente

Le prix de revente (prix principal) du bien sera déterminé de la façon suivante :

$$\begin{array}{r} \text{Prix d'acquisition du bien} \\ + \\ \text{Frais issus de l'acquisition} \\ \text{(Frais d'actes, géomètre, notaire, indemnités...)} \\ - \\ \text{Subvention éventuelle issue du fonds de minoration} \end{array}$$

Précision faite qu'au prix principal s'ajouteront le cas échéant les sommes correspondantes aux investissements lourds réalisés par l'EPFL "LANDES FONCIER" conformément au règlement intérieur.

Paiement du prix de revente

Le paiement du prix de revente sera effectué de la façon suivante :

OPTION N°2 :

Paiements progressifs (fractionnement du prix sur 5 ans maximum) :

(Le premier paiement aura lieu l'année suivant la signature de l'acte)

- soit sur 4 ans : 20% par an les 3 premières années, le solde la 4^{ème} année,

Soit 11 000 € en 2022. En 2023 et 2024 et 22 000 € en 2025

ARTICLE 5 :

Madame le Maire est chargée, en ce qui la concerne de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

ARTICLE 6 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de transmission au représentant de l'Etat dans le département.

2021-009- TARIFS 2021 CAMPING LA GALUPE

Madame la Maire rappelle que les tarifs appliqués au camping municipal le sont depuis 2013.

Compte tenu des augmentations intervenues depuis cette dates : eau, électricité, assainissement, ..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

DECIDE d'augmenter à compter du 1^{er} juin 2021 les tarifs du camping et les porte ainsi qu'il suit :

TARIFS PAR JOUR :

ADULTE	4.00 €
ENFANT DE MOINS de 12 ans	2.00 €
EMPLACEMENTS :	
Tente seule	4.00 €
Voiture	2.00 €
Caravane	6.00 €
Camping-car/Fourgon	8.00 €
BRANCHEMENT ELECTRIQUE.	4.00 € par jour
VEHICULE SUPPLEMENTAIRE	4,00 € par jour
ANIMAUX	1.00 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme La Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subventions spécifique de la part des Restos du Cœur de Peyrehorade, contenant un compte rendu du nombre de personnes accueillies pour la commune. La commune verse déjà une subvention de 100 € aux Restos du Cœur, mais cette subvention sera revue à la hausse lors du prochain budget.
- Pour les subventions également, le relais saisonnier a demandé une subvention à la commune : elle sera étudiée par la commission finance.
- La Préfecture 64 a donné l'autorisation au Groupe Daniel de lancer la mine de Caresse Casaber, sans inviter Mme La Maire aux réunions préalables. Un arrêté Communal a été fait pour interdire les Camions de plus de 19 tonnes à emprunter le chemin communal « Chemin de liaison Artigues-Larriberot ».
- Une nouvelle activité a lieux à Sorde chaque mardi et vendredi de 17 à 18 H sous le porche de la salle des fêtes : le Cirque avec l'association « TOUS EN CIRK ».
- Un planning général des animations ayant lieu sur la commune sera tenu par le secrétariat de mairie.
- **Quelques dates :**
Le 5 juin : L'émoi des mots avec une pièce jouée par le Théâtre du Sentier,
Le 6 juin : Festival des Abbayes avec un Trio à 18H
26 juin : Fête du Club de Pelote
- Commission Culture « élargie » : le samedi 13 mars à 10 H
- Commission Finances : le 19 mars à 15H

Nettoyage du camping avant saison : le samedi 10 Avril à partir de 9H

Vide Maison des sœurs : we des 16 et 17 avril à partir de 9H

La séance est levée à 22 h 45

Suivent les signatures.

CONSEIL DU 4 MARS 2021

NOM PRENOM	SIGNATURES
LABORDE Marie-Françoise	
THUILLIER Fabienne	
CASSIO Michel	
SAPHORE Didier	
POUY Gilbert	
LAPEYRE Thibault	
DEYRES Bruno	
BROUSTICK Marie-Laure	
MAGENDIE Sylvie (née NAZAIRE)	
BAREIT Sébastien	
DAVID Daniel	
SAPHORE Isabelle	
TRESSE Jacques	
LABEYRIE Jean-Paul	
DA ROCHA Céline	Absente excusée